



Utiliser nos services sans se déplacer, c'est simple, rapide et sécurisé.

Pour vos démarches en ligne : votre compte ameli

Mon compte ameli, c'est votre espace personnel sur internet pour accéder 24h/24 et 7j/7 à vos services de l'assurance maladie. Facilitez-vous la vie pour déclarer une nouvelle adresse, un changement de nom, une naissance, mettre à jour votre RIB, consulter vos remboursements, télécharger vos attestations de droits et d'indemnités, contacter votre conseiller...

- Pour vous connecter : assure.ameli.fr
- Pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant.](#)
- Plutôt mobile ? Téléchargez l'appli « ameli » dans l'App Store ou Google Play.

Pour vos arrêts et feuilles de soins : votre carte Vitale

Présentez systématiquement votre carte Vitale au médecin. Elle lui permet de nous envoyer électroniquement vos feuilles de soins et vos arrêts de travail. Ainsi, vous n'avez pas besoin de vous déplacer pour nous transmettre ces documents. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr

Pour vos courriers, une seule adresse

CPAM du Hainaut
63, rue du Rempart - CS 60499
59321 Valenciennes Cedex 1

EN 3 CLICS, VOS FRAIS DE TRANSPORTS REMBOURSÉS EN MOINS D'UNE SEMAINE AVEC LE TÉLÉSERVICE « MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIÉS »

Vous avez utilisé votre véhicule ou les transports en commun suite à un rendez-vous médical ou une hospitalisation ? Vous souhaitez effectuer une demande de remboursement rapide et efficace de vos frais de transports ? Utilisez notre téléservice **Mes Remboursements Simplifiés**.



Rendez-vous sur mrs.beta.gouv.fr, et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :

1. Renseignez votre trajet.
2. Photographiez ou scannez vos justificatifs.
3. Validez votre demande en ligne.